



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –  
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –  
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
Paris Est Marne & Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 15 OCTOBRE 2024  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2024-166

**OBJET : Budget annexe assainissement en gestion directe – Vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024**

Membres en exercice	90
Présents titulaires	58
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	23
Absents	9

Votants	81
Abstention	0
Suffrages exprimés	81
Pour	81
Contre	0

**Présents :**

Caroline ADOMO, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Maries-Laurence BEYOT, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Samuel MULLER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN.

**Représentés :**

Sophie AMAR représentée par Michel DUVAUDIER, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Éric BENSOUSSAN représenté par Céline MARTIN, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Jean-Marc BRETON représenté par Agnès CARPENTIER, Sylvie CHARDIN représentée par Samuel MULLER, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Eveline BESNARD, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Monique FACCHINI représentée par Jean-Paul DAVID, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Dorine FUMEE représentée par Jean-Philippe BEGAT, Aurélie GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Anne KLOPP représentée Jean-Philippe GAUTRAIS, Laurent LAFON représenté Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT, représentée par Pierre CHARDON, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Caroline ADOMO, Déborah MUNZER représentée par Jacques J.P. MARTIN, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Germain ROESCH représenté par Carole DRAI, Igor SEMO représenté par Pierre MIROUDOT, Julien WEIL représenté par Marc MEDINA.

**Absents :**

Christian CAMBON, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Nassim LACHELACHE, Aurore THIROUX.

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20241018-DC2024-166-BF  
Date de télétransmission : 18/10/2024  
Date de réception préfecture : 18/10/2024

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

**OBJET** : Budget annexe assainissement en gestion directe – Vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé),

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

VU le budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe d'assainissement en gestion directe approuvé par délibération n° DC 2024-26 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 6 février 2024,

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2024 du budget annexe d'assainissement en gestion directe approuvé par délibération n° DC 2024-92 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 22 avril 2024,

VU le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe d'assainissement en gestion directe présenté par Monsieur le Président,

VU le document budgétaire réglementaire M49 annexé,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 14 octobre 2024 ;

DELIBERE

**ARTICLE 1 :**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement en gestion directe de l'exercice 2024 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section d'exploitation .....	327 042,79 €
* Section d'investissement .....	670 151,00 €
Total décision modificative (DM) n°1 .....	997 193,79 €

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** les opérations suivantes relatives aux provisions pour dépréciation de créances anciennes, retracées dans l'annexe IV-A3.1 du document budgétaire M49 ci-annexé, à savoir :

- Reprise des provisions antérieurement constituées (en 2022 et en 2023) pour dépréciation de créances anciennes de ce budget annexe assainissement en gestion directe, pour un total de 22 042,79 €, et autorise le Président à émettre un titre de recette au compte 7817 pour comptabiliser cette reprise,

- Constitution d'une nouvelle dotation 2024 pour dépréciation de créances anciennes, d'un montant de 16 443,98 €, et autorise le Président à émettre un mandat de dépense au compte 6817 pour comptabiliser cette nouvelle dotation.

**ARTICLE 3 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

*O. Capitano*

**Olivier CAPITANIO**

La présente délibération publiée le 18 OCT. 2024  
est exécutoire à la date du 18 OCT. 2024  
en application des articles L.5211-1  
et L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le 18 OCT. 2024